



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
31 mai 2012  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**

**Cinquante-cinquième réunion directive**

Genève, 2-5 juillet 2012

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique**

**Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique**

**Rapport du Secrétaire général de la CNUCED**

*Résumé*

La CNUCED présente chaque année au Conseil du commerce et du développement un rapport sur ses activités à l'appui de l'Afrique, qui est examiné à l'occasion d'une réunion directive. On trouvera dans le rapport de cette année une vue d'ensemble pour la période allant de mai 2011 à avril 2012 des activités menées à cet égard, qui s'articulent autour des trois principaux domaines de compétence de la CNUCED: recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique. Le rapport décrit aussi les partenariats que la CNUCED a formés dans le cadre de ses activités et présente une évaluation globale de l'impact des activités de la CNUCED en Afrique.

## Introduction

1. La CNUCED appuie les efforts des pays africains pour promouvoir le développement durable à travers ses activités de recherche, de formation de consensus, d'assistance technique et de renforcement des capacités. Durant la période considérée, la CNUCED a apporté aux pays africains un appui dans divers domaines, couvrant aussi bien le commerce, la finance et l'investissement que les produits de base et la science et la technologie. En outre, l'organisation a renforcé ses partenariats avec les organisations et institutions africaines aux niveaux national et régional. Elle s'est efforcée aussi de mieux faire connaître ses travaux de recherche et d'analyse en Afrique.

2. La CNUCED a renforcé aussi ses partenariats avec d'autres départements ou organismes des Nations Unies. Elle participe activement au mécanisme de consultation régionale des organismes des Nations Unies en appui à l'Union africaine et à son Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Elle a aussi intensifié sa collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour les questions concernant le NEPAD. Dans ce contexte, il a été organisé en février 2012 une réunion entre le groupe de direction du NEPAD établi par la CNUCED et le Directeur de la Division du développement économique et du NEPAD de la CEA pour examiner les nouvelles possibilités de collaboration et les moyens de renforcer le rôle de la CNUCED au sein des groupes thématiques du mécanisme de consultation régionale.

3. On trouvera dans le présent rapport une vue d'ensemble des activités menées par la CNUCED dans ses trois grands domaines de compétence: recherche et analyse; formation de consensus sur les questions d'importance régionale et mondiale; et coopération technique.

## I. Recherche et analyse

4. À travers ses activités de recherche et d'analyse, la CNUCED contribue à l'élaboration, à la formulation et à la mise en œuvre plus efficaces des politiques en Afrique en assurant le suivi des résultats et des avancées économiques; en stimulant et en structurant le débat sur les grandes questions qui concernent le développement de l'Afrique; en fournissant des services consultatifs aux gouvernements africains sur les questions de politique générale à travers les examens des politiques nationales; et en améliorant la collecte et l'analyse des données.

### A. Suivi des résultats et des avancées économiques

5. Le *Rapport 2011 sur l'investissement dans le monde* contenait une analyse détaillée des tendances en matière d'investissement étranger direct (IED) en Afrique. Il montrait que les apports d'IED en Afrique en 2010 étaient tombés à 55 milliards de dollars, la deuxième année successive de contraction. La part de l'IED dans les pays en développement allant à l'Afrique continuait à diminuer et les flux d'IED vers l'Afrique restaient essentiellement concentrés dans les industries liées aux ressources, pétrole et gaz surtout. Selon le rapport, à long terme les flux d'investissement contribuant mieux au développement viendraient probablement des pays voisins. Même si on commençait à voir des IED intrarégionaux dans des secteurs autres que celui des ressources naturelles, les apports intrarégionaux d'IED en Afrique restaient limités en comparaison avec les autres régions, à 46 milliards de dollars seulement. Il ressortait néanmoins des travaux de la CNUCED que l'harmonisation des accords commerciaux régionaux en Afrique et des efforts accélérés et mieux coordonnés de planification de l'IED pourraient aider l'Afrique à exploiter son potentiel en matière d'IED intrarégional.

## B. Stimuler et structurer le débat sur les grandes questions qui concernent le développement de l'Afrique

6. Le *Rapport 2011 sur l'économie de l'information* publié par la CNUCED soulignait que l'exploitation efficace et systématique des technologies de l'information et de la communication (TIC) pouvait contribuer au développement du secteur privé. Il ressortait de l'examen des stratégies nationales et des stratégies des donateurs fait dans le rapport que l'interface TIC-développement du secteur privé était loin d'avoir été pleinement exploitée. Par exemple, dans plus de 40 % des stratégies des institutions bilatérales de développement pour le développement du secteur privé il n'était fait aucune référence au rôle des TIC. Le rapport présentait plusieurs cas concrets concernant l'Afrique. Pour son lancement, il a été organisé des manifestations officielles et des réunions à l'intention des médias dans six pays africains.

7. La CNUCED a continué en 2011, conformément à son mandat concernant la logistique commerciale, à analyser un large éventail de questions d'ordre stratégique, juridique et réglementaire ainsi que les faits nouveaux correspondants concernant le transport et le commerce dans les pays en développement, qui pour beaucoup intéressaient des pays africains et des sous-régions de l'Afrique. Les résultats de ces travaux de recherche et d'analyse ont été diffusés dans la livraison de 2011 de l'*Étude sur les transports maritimes* ainsi que dans les livraisons trimestrielles de la *Transport Newsletter*. En novembre 2011, la CNUCED a publié également une étude intitulée *Trade Facilitation in Regional Trade Agreements*, qui analyse les mesures douanières et autres mesures de facilitation du commerce prévues dans 118 accords commerciaux régionaux actuellement en vigueur en Afrique, en Asie, dans les Amériques et en Europe. En 2011, la CNUCED a continué aussi à étudier les effets des changements climatiques et leurs répercussions pour les infrastructures, les services et les opérations de transport qu'il était nécessaire de bien comprendre pour prendre les mesures d'adaptation appropriées.

8. Le *Rapport 2011 sur le développement économique en Afrique: Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial*, produit et publié conjointement par la CNUCED et par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) contient un examen de la situation du développement industriel en Afrique, l'accent étant mis sur l'industrie manufacturière africaine. Il analyse également les tentatives faites par le passé pour promouvoir le développement industriel dans la région, et les enseignements tirés de ces expériences. En outre, il formule des recommandations quant à la manière de promouvoir le développement industriel en Afrique, dans le nouvel environnement mondial. Le lancement du rapport a été organisé dans divers endroits – Addis-Abeba, Dakar, Maseru et Johannesburg, notamment – et il en a été rendu compte dans plusieurs grands quotidiens. La CNUCED a répertorié 178 articles de presse au moins en relation avec le lancement du rapport. Des notes de synthèse développant les conclusions et les messages essentiels du rapport ont également été préparées et diffusées par l'intermédiaire du site Web de la CNUCED. Une référence au rapport a été faite dans le document de travail préparé en vue de la cinquième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Des éléments ressortant du rapport ont été pris en compte et discutés à l'occasion d'un atelier de renforcement des capacités d'une durée de quatre jours sur la question du *développement industriel et de la mondialisation en Afrique*, organisé à l'Université de Dar es-Salaam par l'intermédiaire de l'Institut virtuel de la CNUCED.

9. Le *Rapport 2011 sur les pays les moins avancés: Contribution potentielle de la coopération Sud-Sud à un développement équitable et durable* fait valoir que la coopération Sud-Sud peut contribuer à une transformation qui conduira les pays les moins avancés (PMA) vers un développement durable et équitable. Il ressort du rapport que la coopération Sud-Sud pourra produire tous ses effets bénéfiques dans les PMA s'il existe une relation dynamique (à double sens) qui fait que les politiques mises en œuvre par les États développementistes «catalyseurs» dans les PMA et la coopération Sud-Sud se renforcent mutuellement, dans un constant processus de changement et de développement. Le rapport formule plusieurs recommandations de politique générale pouvant intéresser les PMA africains. Il a été lancé dans plusieurs villes, comme Addis-Abeba, Kigali, Lusaka, Maseru et Johannesburg.

10. En 2011, la CNUCED a exécuté le projet intitulé «Crise économique et dépendance des PMA à l'égard des produits de base: Établir le degré d'exposition à la volatilité des marchés et renforcer la capacité de résister aux crises futures» au Bénin, au Burundi, dans la République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Les études de cas entreprises au titre du projet visaient à faciliter l'examen et l'évaluation sectoriels des bonnes et moins bonnes expériences des PMA tributaires des produits de base face aux conséquences des crises économiques mondiales. Ce projet a aidé à forger un consensus sur les moyens possibles d'établir le degré d'exposition des PMA à la volatilité des marchés et de renforcer leur capacité de résister aux crises futures. Dans le cadre du projet, il a été organisé une réunion spéciale sur les questions relatives aux produits de base durant la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Les participants ont examiné les conclusions de plusieurs études de cas et adopté des recommandations succinctes sur les actions à mener aux niveaux national, régional et mondial. Les enseignements et les conclusions de l'étude ont également été examinés par les participants à cette manifestation, qui a réuni plus de 90 représentants des PMA et de leurs partenaires de développement, des organismes des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé. Et en relation avec les conclusions issues de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés – le Programme d'action d'Istanbul –, les produits de base et les problèmes liés à la sécurité alimentaire, y compris la diversification des produits de base et la création de valeur ajoutée correspondante, ont été considérés comme des problématiques reflétant les défis persistants auxquels étaient confrontés les pays africains. Dans ce contexte, la réunion spéciale avait permis de clairement définir la portée et l'orientation du processus de négociation dans le cadre de la Conférence.

11. Les travaux de la CNUCED sur les migrations et les envois de fonds des migrants sont importants pour aider les pays africains à promouvoir le mouvement des personnes et l'intégration du marché du travail, et beaucoup de ces pays ont besoin des envois de fonds. À travers ses travaux de recherche et d'analyse la CNUCED a permis de mieux comprendre l'effet des migrations sur le commerce et le développement et elle a favorisé l'émergence d'un consensus à ce sujet, notamment en organisant une réunion d'experts sur l'optimisation de la contribution au développement des envois de fonds (14 et 15 février 2011) et en participant au Groupe mondial sur la migration et au Forum mondial sur la migration et le développement. Ces activités ont montré que les envois de fonds accrus avaient un effet positif en termes de réduction de la pauvreté et qu'il était important d'élargir l'accès aux services financiers pour les pays africains afin qu'ils puissent mieux mettre à profit l'accroissement des envois de fonds.

### **C. Examens des politiques nationales**

12. *Examens de la politique nationale des services.* La CNUCED procède à des examens de la politique nationale des services pour aider les pays à évaluer les effets de la libéralisation du commerce sur certains secteurs de services et à définir les conditions-

cadres requises, sur le plan réglementaire, pour promouvoir les objectifs nationaux en matière de développement sectoriel. L'examen concernant l'Ouganda est terminé, et deux autres sont en cours pour le Lesotho et le Rwanda. Ces examens aident les pays bénéficiaires à déterminer les secteurs dans lesquels il convient de donner la priorité aux échanges aux niveaux africain et régional dans les stratégies nationales de commerce et de développement. Ils permettent aussi aux pays de faire des choix éclairés en vue d'une libéralisation optimale de différents secteurs de services.

13. *Examens de la politique d'investissement.* L'Afrique a été le principal bénéficiaire à ce jour du programme d'examen de la politique d'investissement. Durant la période considérée, la CNUCED a mené à bien l'examen de la politique d'investissement du Mozambique et engagé un examen pour Djibouti. Elle a également présenté, dans le cadre de la réunion annuelle de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, les rapports d'exécution concernant l'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie, dont il ressortait un bon bilan s'agissant de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen ainsi qu'un intérêt accru vis-à-vis des possibilités d'investissement et apports correspondants; une évaluation concernant le Kenya et le Rwanda a également été entreprise. Sur les 32 examens de la politique d'investissement effectués au total, 20 concernaient les pays africains. La CNUCED a continué à dialoguer avec un certain nombre de pays africains, dont sept PMA, qui ont demandé un examen de leur politique d'investissement, et il a été convenu qu'il serait fait droit à ces demandes dans le courant de 2012 et au-delà. Elle a aidé par ailleurs les pays bénéficiaires à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'examen de leur politique. Dans le cadre de sa série d'études de cas sur les meilleures pratiques dans le domaine des politiques d'investissement au service du développement, qui fournit aux pays un guide pratique pour l'élaboration de leur politique d'investissement, la CNUCED a analysé l'expérience du Mozambique dans une publication intitulée *How Post-Conflict Countries can Attract and Benefit from FDI*.

14. *Examens des politiques de TIC.* Le premier examen des politiques de TIC effectué par la CNUCED, qui concernait l'Égypte, a été présenté au Gouvernement égyptien et aux autres États membres en octobre 2011. Il avait été procédé à cet examen avec la coopération et l'appui du Ministère égyptien des technologies de l'information et de la communication et du Bureau du PNUD au Caire. Cet examen a permis d'évaluer les principales avancées et les défis qui restaient à relever pour l'infrastructure des TIC, le développement des compétences pour le secteur des TIC, l'utilisation des TIC dans le système d'enseignement, le développement de contenus électroniques en langue arabe et la promotion d'un secteur des TIC tourné vers l'exportation. Cet examen contient des informations précieuses pour le Ministère, qui prépare la prochaine stratégie nationale pour les TIC, et il fait notamment bénéficier le Gouvernement des meilleures pratiques d'autres pays pour mieux formuler ses objectifs stratégiques et ses lignes d'action pour les TIC.

## D. Collecte et analyse des données

15. *Renforcement des capacités de collecte des données sur l'investissement.* La CNUCED a continué de prêter assistance aux pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) pour la collecte des données et la notification des statistiques relatives à l'IED. Grâce à l'action de la CNUCED, ces pays pouvaient renforcer leurs capacités de collecter des données. Les pays du COMESA avaient ainsi pu commencer à collecter ou améliorer des données et aussi, pour la première fois, établir leur propre rapport sur l'investissement, sous la supervision de la CNUCED. Celle-ci prévoit aussi de fournir une assistance technique pour améliorer la collecte des données sur les statistiques de l'IED et les activités des sociétés transnationales (STN) au Nigéria.

## II. Formation de consensus

16. *Forum africain du carbone.* Dans le cadre de son programme relatif aux changements climatiques, la CNUCED a appuyé l'organisation du troisième Forum africain du carbone en juillet 2011 à Marrakech, Maroc. Ce forum a permis de resserrer les liens entre les concepteurs de projets au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP) et les investisseurs de la région. Il a facilité aussi le partage de connaissances entre promoteurs et acheteurs de projets au titre du MDP. L'activité s'inscrivait dans le Cadre de Nairobi mis en place pour améliorer le niveau de participation des pays en développement, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, au mécanisme pour un développement propre issu du Protocole de Kyoto. Elle a été organisée avec d'autres partenaires tels que le PNUD, le PNUE, le Centre Risoé du PNUE, le Secrétariat de la CCNUCC, l'UNITAR, le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD) et l'International Emissions Trading Association (IETA). Une manifestation parallèle destinée aux pays d'Afrique lusophone a été également organisée par la CNUCED. Elle a permis de présenter une formation en ligne sur les changements climatiques et le marché du carbone, pour mieux aider ces pays à tirer parti des perspectives de commerce et d'investissement découlant des initiatives relatives aux changements climatiques et en particulier du mécanisme pour un développement propre. Il s'agissait ainsi de répondre aux besoins spécifiques des autorités nationales désignées et des concepteurs de projets de ces pays.

17. Alors que les effets importants possibles des changements climatiques sur le transport international et le commerce étaient de plus en plus jugés préoccupants, la CNUCED a organisé en septembre 2011 une réunion du Groupe spécial d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements consacrée spécifiquement aux ports. L'objet de la réunion était de chercher à mieux comprendre les effets des changements climatiques sur l'activité portuaire et à élaborer des réponses adaptées et efficaces. Des représentants de l'Éthiopie, du Ghana, de Maurice et du Nigéria ont participé à la réunion, et des représentants de l'Afrique du Sud et de Maurice faisaient partie des intervenants principaux.

18. La quatrième et dernière session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce, chargée d'examiner spécifiquement les défis et possibilités d'action dans le domaine, s'est tenue à Genève en décembre 2011, et a réuni plus d'une vingtaine de pays africains. La CNUCED avait établi en vue de la réunion une note d'information sur certaines problématiques fondamentales pour le transport et le commerce auxquelles il fallait réfléchir et porter attention. La note s'inspirait aussi des leçons tirées des trois sessions précédentes et examinait, dans différents chapitres, les faits nouveaux récents et les difficultés persistantes qui affectaient le transport international, plus particulièrement les problèmes auxquels étaient confrontés les pays en développement sans littoral; et les difficultés prévues dans la mise en œuvre des réformes pour la facilitation du commerce et l'automatisation des douanes, y compris la contribution du secteur privé à ces activités. Dans sa conclusion, la note fait référence aux mesures de politique générale qui doivent être prises par les gouvernements concernés dans certains domaines et au rôle que la CNUCED et ses partenaires de développement peuvent jouer dans l'adoption et l'application de ces mesures.

19. *Session du Conseil du commerce et du développement.* La cinquante-troisième réunion directive du Conseil du commerce et du développement sur l'Afrique tenue en juin 2011 et notamment consacrée à l'Afrique comportait une réunion-débat sur le thème «Renforcer l'efficacité de l'aide: de Paris à Busan». Cette réunion-débat a abouti à la formulation d'un certain nombre de recommandations essentielles qui ont aidé les décideurs africains à exprimer leurs priorités et leurs besoins lors de la quatrième Conférence de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenue à Busan (République de Corée), en novembre 2011.

La cinquante-huitième session annuelle du Conseil du commerce et du développement, en septembre 2011, incluait une réunion-débat sur le *Rapport 2011 sur le développement économique en Afrique*. À l'issue de la session, les participants ont approuvé un ensemble de conclusions concertées qui prenait acte des conclusions et recommandations de politique générale formulées dans le rapport. Les États membres demandaient à la CNUCED de poursuivre ses travaux de recherche sur les problèmes et les enjeux de développement économique auxquels les pays africains étaient confrontés.

### III. Coopération technique

20. Au cours de la période considérée, les activités de coopération technique de la CNUCED, englobant les services consultatifs et le développement des capacités, ont contribué au renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans les pays africains dans les domaines suivants: commerce et intégration régionale, concurrence, agriculture et produits de base, environnement, investissement, finance, développement des entreprises, et science et technologie.

21. **Cadre intégré renforcé.** En 2011, la CNUCED a continué activement à rendre opérationnel et à mettre en œuvre le Cadre intégré renforcé. La majorité des PMA ayant déjà réalisé leur étude diagnostique pour l'intégration du commerce (EDIC), une attention particulière a été accordée à la mise à jour de ces études, et plusieurs aspects de la structure type de l'EDIC ont été examinés en vue de mieux adapter cette dernière aux besoins des PMA. Dans ce contexte, la CNUCED a élaboré avec le Gouvernement gambien le mandat pour la mise à jour de l'EDIC qui, après soumission par le Gouvernement gambien au secrétariat du Cadre intégré renforcé, a été approuvé et financé. Une fois cette approbation acquise, la CNUCED et le Gouvernement gambien ont lancé la phase de mise en œuvre. Il a aussi été établi avec le Gouvernement mozambicain le mandat pour la mise à jour de son EDIC, pour soumission au secrétariat du Cadre intégré renforcé et approbation par ce dernier. La CNUCED a pris part à l'atelier régional pour l'Afrique australe du Cadre intégré renforcé organisé à Maseru, Lesotho, en février, par le secrétariat du Cadre intégré renforcé pour mieux faire connaître le processus correspondant et contribuer à son appropriation par les pays. La CNUCED a fait une présentation et a pris des contacts avec un certain nombre de délégations de PMA en vue d'aider ceux-ci à appliquer le Cadre intégré renforcé. Elle a aussi organisé un atelier régional sur l'intégration du commerce, afin de montrer à des fonctionnaires venus du Cameroun, de Djibouti, de la Guinée-Bissau, du Mali, de la République démocratique du Congo et du Togo comment mieux intégrer le commerce dans leurs plans nationaux de développement, en expliquant les relations avec le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Il a aussi été tenu des consultations sur la formulation de projets de catégorie 2 avec différents pays – Congo, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe – et sur une mise à jour de l'EDIC avec le Bénin, le Malawi, le Sénégal et le Tchad. Deux projets de catégorie 2 ont été préparés en vue d'apporter une aide en matière de politique commerciale au Congo, à la Guinée-Bissau et à la République démocratique du Congo.

22. **Projet pour l'intégration du commerce.** La poursuite, dans le cadre du programme de travail conjoint avec l'organisation TradeMark Southern Africa, du projet pour l'intégration du commerce a permis d'apporter une aide à des PMA, y compris des pays africains, pour les négociations sur l'accès sans contingent et les règles d'origine connexes dans le contexte plus large des négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles et sur l'agriculture. À cet effet, il a été organisé plusieurs réunions d'information et réunions techniques, ainsi que des consultations. Une proposition révisée sur les règles d'origine présentée dans le cadre des initiatives concernant l'accès en franchise de droits et sans contingent a été élaborée en consultation avec le Groupe des PMA. Elle a été soumise

au secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin d'être distribuée aux États membres de l'OMC.

23. *Accès aux marchés et législation commerciale pour les PMA.* L'objectif de ce projet est de mieux mettre à profit les initiatives concernant l'accès aux marchés qui bénéficient aux PMA. Il faut pour cela promouvoir les exportations des communautés rurales et renforcer les capacités d'offre des PMA pour les produits traditionnels en profitant des débouchés commerciaux offerts par le système commercial multilatéral, par exemple à travers les indications géographiques, la désignation de l'origine et le meilleur respect des prescriptions sanitaires et phytosanitaires. Il a été noué des premiers contacts avec la FAO en vue de coordonner les activités sur le terrain, et d'autres contacts ont été pris avec des organisations non gouvernementales (ONG). Un programme de travail a été mis au point avec l'Institut de la propriété intellectuelle du Mozambique en vue de mettre au point les conditions et les documents nécessaires pour faire reconnaître des indications géographiques pour trois produits.

24. *Soutien dans le domaine des négociations commerciales et des processus d'intégration régionale.* Conformément aux priorités du NEPAD et aux objectifs de développement des pays africains, et en particulier dans l'objectif de promouvoir le développement dans des conditions économiques actuellement fragiles dues aux crises mondiales, la CNUCED a continué à appuyer les pays africains et leurs organisations régionales et sous-régionales afin qu'ils puissent mieux s'intégrer avec profit dans le système commercial, y compris au niveau mondial. En janvier 2012, le Sommet de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba, Éthiopie, a approuvé des recommandations des Ministres du commerce des pays de l'UA sur un plan d'action pour la mise en place accélérée d'une zone de libre-échange sur le continent africain, en vue de développer et de promouvoir le commerce intra-africain, de renforcer l'intégration commerciale intra-africaine et de faire en sorte que les pays puissent mieux supporter les crises économiques mondiales. La CNUCED, qui a participé à ce sommet, entend aider la Commission de l'UA et la Commission économique pour l'Afrique à appliquer le plan d'action dans l'avenir.

25. En octobre 2011, la CNUCED a apporté sa contribution à un séminaire de l'UA sur le commerce intra-africain organisé à Addis-Abeba, dans le cadre de la préparation de la Réunion ministérielle de l'UA à Accra, Ghana (29 novembre-3 décembre 2011). La recommandation formulée en vue de la mise en place accélérée d'une zone panafricaine de libre-échange a été répétée lors de la Réunion ministérielle et transmise au Sommet de l'UA en janvier 2012. La CNUCED apporte aussi son aide aux communautés économiques régionales africaines pour renforcer leurs programmes d'intégration commerciale et promouvoir le commerce intrarégional. Elle a entrepris d'évaluer, par exemple, l'utilisation des actuels schémas de préférences dans le cadre du COMESA, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Elle a également organisé à l'intention des pays africains qui en faisaient la demande des ateliers de formation au système WITS/TRAINS. Et elle a étudié et analysé les effets des préférences et l'érosion des préférences due à la prolifération des accords commerciaux régionaux, ainsi que les effets de distorsion sur les échanges exercés par les accords bilatéraux de libre-échange Nord-Sud.

26. La CNUCED a apporté un soutien pour les négociations commerciales entre pays africains, y compris à la Commission de l'UA, à des communautés économiques régionales africaines et à des pays africains engagés dans la négociation des accords de partenariat économique entre le Groupe des États ACP et l'Union européenne, ainsi que pour les négociations du Cycle de Doha sous l'égide de l'OMC. En ce qui concerne les négociations sur les accords de partenariat économique, la CNUCED s'est impliquée dans les réunions techniques organisées par l'UA pour coordonner les positions africaines dans ces négociations, afin que les accords en question contribuent au renforcement des processus



d'intégration commerciale au niveau intra-africain, plutôt que d'y faire obstacle. Par exemple, elle a apporté une aide aux négociateurs des pays africains pour les questions commerciales à Genève pour la préparation du projet de déclaration d'Accra sur les négociations du Cycle de Doha sous l'égide de l'OMC, dans la perspective de la septième session de la Conférence des ministres africains du commerce (29 novembre-3 décembre 2011). Le résultat a pu être immédiatement constaté puisque le projet en question a été adopté par les Ministres et officiellement soumis à l'OMC en tant que contribution des pays en question aux négociations, en vue de la huitième Conférence ministérielle de l'OMC. Ce projet soulignait la nécessité d'une conclusion rapide d'un Cycle de Doha centré sur le développement qui pourrait contribuer au développement économique de l'Afrique. Il a aussi été apporté un appui aux PMA africains pour préparer des projets de décisions ministérielles, qui ont été adoptés par les Ministres africains du commerce. À la huitième Conférence ministérielle de l'OMC, ces projets de décisions ont été également approuvés, démontrant là encore l'impact immédiat des efforts fournis. La CNUCED a également fourni un appui consultatif et un appui pour le renforcement des capacités à des pays africains accédant à l'OMC comme l'Algérie, le Cap-Vert, les Seychelles et le Soudan.

27. Il a été apporté un appui technique et une formation au Secrétariat tripartite composé de fonctionnaires de la CAE, du COMESA et de la SADC, pour l'élaboration et la finalisation de l'accord sur la zone de libre-échange et des textes juridiques pertinents. C'est sur la base de ces textes que s'engageront les négociations sur l'accord tripartite de libre-échange entre les 26 pays membres de la CAE, du COMESA et de la SADC, comme convenu au deuxième Sommet tripartite des chefs d'État et de gouvernement tenu en juin 2011 à Johannesburg (Afrique du Sud). La CNUCED a commencé à préparer en 2011, en collaboration avec TradeMark Southern Africa, les modèles nécessaires pour les négociations tarifaires devant débiter en 2012. L'objectif de ces activités, comme l'année précédente, était d'aider l'Équipe spéciale tripartite à élaborer et à coordonner des stratégies et des politiques communes en vue d'une intégration et d'une coordination plus poussées entre les trois entités économiques régionales.

28. **Renforcement des conditions-cadres et des capacités productives pour les services.** La CNUCED a apporté un soutien à la SADC et au COMESA en leur fournissant des services de conseil et de formation spécialisés sur les questions liées aux services, en appuyant la mise en place de conditions-cadres pour la libéralisation des services et en facilitant les négociations sur la libéralisation. Les activités dans ces domaines ont aidé à intégrer le commerce des services au niveau intra-africain dans les stratégies nationales pour le commerce et le développement et à encourager les pays à prendre des engagements de libéralisation dans les secteurs de services liés au commerce. Il a de même été apporté un soutien dans le domaine des services aux pays africains engagés dans la négociation d'accords de partenariats économiques, afin de bien faire comprendre la signification de ces accords en termes de développement et l'importance de veiller à ce que les négociations en question renforcent l'intégration régionale au lieu de l'affaiblir.

29. La CNUCED s'attache aussi à mieux faire comprendre les conditions-cadres nécessaires, sur les plans réglementaire et institutionnel, pour que la libéralisation des services procure des avantages, y compris dans le contexte régional, ainsi qu'à promouvoir le partage d'expériences à cet égard. La Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels, organisée par la CNUCED, ainsi que les travaux d'analyse dans ce domaine avaient été centrés sur les services d'infrastructure y compris les services financiers, l'énergie, l'eau, les télécommunications et les services de transport. À la session de 2011 de la Réunion d'experts pluriannuelle, les pays africains avaient partagé avec d'autres pays leurs bonnes pratiques et les leçons apprises. La politique de l'Ouganda en matière d'infrastructures ainsi que son cadre réglementaire et institutionnel ont également été présentés lors de cette session, sur la base de l'examen de la politique de ce pays concernant les services. Le

Forum africain pour la réglementation des services publics (AFUR) a également participé aux travaux. À sa session de 2012 (23 et 24 février), la Réunion d'experts pluriannuelle a passé en revue l'évolution à ce jour dans les services d'infrastructure, notamment sur le plan réglementaire, et s'est efforcée de mieux cerner ce qu'impliquait la mise en place de cadres réglementaires et institutionnels bien adaptés aux services d'infrastructure dans les pays en développement.

30. **Appui pour la formulation des politiques commerciales et la promotion du commerce.** La CNUCED a aidé deux pays africains (dont le Rwanda) et elle continue à aider plusieurs autres (comme l'Angola) à élaborer des cadres pour leur politique commerciale. Ces cadres, mis au point avec le ministère chargé des questions commerciales, sont une première étape pour aider les pays à réexaminer ou à renforcer leur politique commerciale de sorte qu'elle favorise le développement. Il est indispensable que ce cadre soit centré sur le développement afin de créer les conditions propres à promouvoir la croissance des échanges tout en favorisant dans le même temps un développement équitable.

31. Pour aider les pays en développement, y compris les pays africains, à surmonter les obstacles au commerce, la CNUCED et plusieurs institutions partenaires se sont engagées dans une action de grande ampleur avec un programme pluriannuel de partenariats pour la transparence dans le commerce, en vue de recueillir des données sur les mesures non tarifaires des pays africains et sur leurs principaux débouchés à l'exportation. Parmi les partenaires figurent la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et le Centre international pour le commerce et le développement durable (CICDD). Des ateliers de renforcement des capacités pour la collecte et l'analyse de données sur les mesures non tarifaires sont prévus, dans le cadre de l'initiative, pour le COMESA, la SADC et la CAE.

32. **Appui aux industries créatives.** La CNUCED a aidé les Gouvernements du Mozambique et de la Zambie à réfléchir à des politiques propres à favoriser le développement des industries créatives. Il a été fourni une aide aux deux pays pour établir un comité interministériel pour l'économie créative, en vue de faciliter l'élaboration de politiques et l'application de mesures concrètes pour les industries créatives. La CNUCED a publié en outre, en 2011, les études intitulées: a) Strengthening the Creative Industries for Development in Zambia; et b) Strengthening the Creative Industries for Development in Mozambique. Une analyse de la balance des échanges pour les produits créatifs, y compris leur potentiel pour le commerce intra-africain, a été réalisée, et les produits offrant les meilleures perspectives à l'exportation ont été définis.

33. **Renforcement des capacités en matière de logistique commerciale et de facilitation du commerce: TrainForTrade.** À ce jour, quelque 400 participants venus de 17 pays africains ont bénéficié de l'organisation de 10 activités de formation dans le cadre du programme TrainForTrade. Les questions essentielles traitées concernaient la gestion portuaire, l'investissement international, le commerce international, et le tourisme durable au service du développement. En décembre, le programme a célébré l'aboutissement de la phase de mise en œuvre directe de son projet en Angola, qui avait débuté en 2007. Ce projet a permis de réaliser 21 ateliers dans six domaines liés au commerce: gestion portuaire, tourisme durable, changements climatiques et marché du carbone, protection des consommateurs, investissement international, et capacités productives. L'année 2011 a été aussi particulièrement active pour les cours de formation portuaire dans le cadre du programme TrainForTrade, assurés par le biais de deux filières linguistiques (anglais et français) en Afrique. Les participants à ce cours d'une durée de deux ans doivent mener à bien chacun des huit modules et présenter un mémoire final. Le mois de décembre a marqué la sortie de la première promotion de participants à ce cours de formation portuaire à Djibouti: 24 gestionnaires de niveau intermédiaire appartenant à la communauté portuaire, dont 6 femmes. Il a été décerné à chaque lauréat un certificat de gestion portuaire moderne délivré par la CNUCED.

34. **Renforcement des capacités en matière de logistique commerciale et de facilitation du commerce: SYDONIA.** Une quarantaine de pays africains ont bénéficié en 2011 d'un soutien au titre du programme de système douanier automatisé (SYDONIA). De nombreuses sessions de formation ont été organisées en vue d'un transfert complet aux équipes nationales du savoir-faire et des compétences qu'implique l'utilisation de SYDONIA, afin que les administrations nationales des douanes soient en mesure d'appliquer durablement le système. Un projet d'assistance technique financé par l'Union européenne pour appuyer les activités a été poursuivi avec le Secrétariat de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), en vue d'améliorer le système douanier actuel des pays et d'élaborer et de mettre en place un système de transit régional fondé sur la dernière version de SYDONIA. Ce projet, dans sa composante transit, concernera initialement deux couloirs (Douala-Bangui et Douala-N'Djamena) puis s'étendra dans une étape ultérieure aux autres pays de la région. Un projet d'assistance technique financé par le Gouvernement néerlandais permettra d'automatiser le traitement des certificats phytosanitaire et de les valider par rapport à la déclaration d'exportation, afin d'accélérer les formalités de dédouanement. Le système sera d'abord mis en place en Éthiopie. En 2011, la Direction générale des impôts du Rwanda s'est lancée dans un vaste projet de modernisation et de réforme comportant l'adoption de la dernière version de SYDONIA. Ce projet prévoit que le système sera étendu à d'autres services publics, afin de mettre en place à partir du système douanier un système de guichet unique en utilisant les solutions technologiques de SYDONIA. Des activités liées à la mise en place du système ont également été engagées ou poursuivies à Djibouti, au Libéria, en Libye, au Mali, à Sao Tomé-et-Principe, en Tunisie et au Zimbabwe. Il a été organisé, aux niveaux national et régional, de nombreuses sessions de formation au système SYDONIA pour le transfert des connaissances et le renforcement des capacités au profit des pays africains utilisateurs. Les cours sur les applications douanières couvraient la sélectivité et la gestion des risques, l'évaluation en douane et les formalités de transit. Les cours consacrés aux TIC portaient sur la structure et la gestion des bases de données, l'échange d'informations et les télécommunications, la technologie Web, et la maintenance et le développement du système.

35. Pour de nombreux pays africains, en particulier les pays les moins avancés et les pays sans littoral géographiquement désavantagés, la facilitation du transport et du commerce est essentielle. La CNUCED a facilité l'organisation d'ateliers nationaux d'évaluation et a fourni des services consultatifs en matière de transport au Botswana, au Burkina Faso, au Ghana, au Mali, au Maroc, en Namibie, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. En août 2011, la CNUCED a lancé un nouveau projet, «Renforcer les capacités des pays en développement d'Afrique et d'Asie afin d'appuyer leur participation effective aux négociations d'accords de facilitation du commerce bilatéraux, régionaux et multilatéraux». Ce projet, qui fait partie de la septième tranche des projets du Compte pour le développement, est prévu pour une durée de trente-deux mois et s'adressera à des pays d'Afrique de l'Est comme l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. En outre, le Burundi et le Kenya pourront participer aux activités régionales et interrégionales. Au cours des dernières années, ces pays se sont par ailleurs engagés dans de multiples initiatives pour la facilitation du commerce aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Une gestion judicieuse de ces engagements et leur harmonisation avec les objectifs nationaux de développement sont indispensables au succès des efforts de facilitation du commerce.

36. **Appui pour l'élaboration de politiques de la concurrence.** Le programme AFRICOMP de la CNUCED (programme de promotion de la concurrence en Afrique), lancé en 2009, a spécifiquement pour objet d'aider les pays africains à se doter de structures administratives, institutionnelles et juridiques appropriées pour une application effective du droit et de la politique de la concurrence et de la protection des consommateurs. Au niveau

national, la CNUCED, avec l'appui des pays donateurs et des programmes correspondants, a aidé les pays africains: a) à élaborer une législation sur la concurrence, en s'appuyant notamment sur l'analyse de secteurs spécifiques; b) à organiser la formation des fonctionnaires chargés de la concurrence au niveau national; et c) à promouvoir une «culture de la concurrence». En outre, la CNUCED a fourni aux pays africains une assistance technique pour la préparation, l'adoption, la révision ou la mise en œuvre de politiques et de législations nationales sur la concurrence, ainsi que pour le renforcement de leurs capacités institutionnelles nationales pour effectivement appliquer la législation en question. Elle a aussi aidé les pays africains à améliorer leurs politiques et leurs législations en matière de protection des consommateurs. Les pays africains suivants ont notamment bénéficié de l'assistance de la CNUCED à cet égard: Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Au niveau régional, la CNUCED a aidé des organisations régionales africaines à élaborer et à mettre en œuvre des législations régionales sur la concurrence. Ont bénéficié notamment de son aide le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), les pays de la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

37. *Agriculture et produits de base.* En ce qui concerne les produits agricoles, la CNUCED a continué à exécuter des activités au titre du «Programme Tous ACP relatif aux produits de base agricoles» financé par l'UE. Parmi les activités organisées en vue du renforcement des capacités, on pouvait citer: a) une conférence panafricaine des parties prenantes pour le coton au Bénin; b) deux ateliers régionaux, sur la mise en place de normes pour les produits agroalimentaires et sur le lancement du portail des labels de durabilité, organisés respectivement au Sénégal pour les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale et en République-Unie de Tanzanie pour les pays anglophones; et c) un atelier en République-Unie de Tanzanie sur l'élaboration d'une feuille de route pour les bourses de produits en vue de promouvoir la production et le commerce des produits agroalimentaires en Afrique de l'Est et Afrique australe. La CNUCED a également apporté sa contribution à un atelier de parties prenantes organisé au niveau régional par le Centre du commerce international au Kenya, sur une stratégie pour la filière du coton. En collaboration avec les organismes d'exécution pour le Programme Tous ACP relatif aux produits de base agricoles, le secrétariat du Groupe des États ACP et le service chargé de coordonner le programme, la CNUCED a participé à l'organisation d'une réunion pour faire connaître les résultats du programme et aider les parties prenantes à définir les activités de suivi. En outre, elle a apporté un appui pour la création d'une plateforme pour le commerce régional, à travers la mise en réseau en ligne de cinq bourses nationales de produits existantes (Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie).

38. *Initiative BioTrade.* Dans le cadre de son Initiative BioTrade la CNUCED a continué à apporter une assistance technique et des services consultatifs aux programmes et aux partenaires BioTrade en Ouganda. Elle a aussi apporté une aide pour la mise en œuvre du concept et des méthodes BioTrade, y compris pour le développement des chaînes de valeur et pour les études d'impact. Un appui a été fourni pour la formulation des projets, l'accès aux marchés et les efforts de mobilisation de fonds. Dans le domaine du commerce des denrées alimentaires, des études et des consultations au niveau régional sur certaines mesures non tarifaires (par exemple le Règlement de l'UE relatif aux nouveaux aliments et ingrédients alimentaires) ont été organisées. En ce qui concerne la promotion des produits africains, il a été mis l'accent sur des produits et des services respectant le principe de la

biodiversité, dans le cadre des activités de promotion des transactions interentreprises (B2B) et des foires commerciales organisées dans neuf pays africains.

39. **Renforcement des capacités pour l'investissement.** Durant la période considérée, il a été produit un guide pratique, *Investment Promotion Handbook for Diplomats*, à l'intention des diplomates s'occupant de promouvoir les apports d'IED dans leur pays. Ce guide a fait l'objet d'une large diffusion parmi les organismes de promotion de l'investissement en Afrique et les missions diplomatiques auprès des organismes des Nations Unies. La CNUCED a également continué à produire des guides de l'investissement destinés à fournir aux investisseurs potentiels des informations fiables, objectives et récentes sur les principaux débouchés pour l'investissement qui s'offrent dans un pays donné. Au cours de la période considérée, les guides ainsi établis concernant le Bénin, les Comores, le Maroc et la Zambie ont été cités en exemple à l'occasion de grandes conférences et autres manifestations internationales importantes, y compris la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Réunion annuelle sur l'investissement organisée à Dubaï et d'autres manifestations encore aux niveaux national et régional. Cela avait permis à des pays comme la Zambie de bénéficier d'engagements fermes accrus de la part de nouveaux investisseurs.

40. Le système de réglementation en ligne de la CNUCED, un système d'administration en ligne configurable et directement exploitable, est déjà en service dans 11 pays d'Afrique. Au cours de la période considérée, la CNUCED a aussi dispensé encore une assistance ponctuelle au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, à la Côte d'Ivoire, à l'Éthiopie, au Mali, au Maroc, au Niger, au Rwanda et au Togo pour simplifier les procédures et appliquer les solutions d'administration en ligne.

41. En vue d'améliorer l'aptitude technique des pays africains à participer avec compétence aux négociations internationales sur les accords d'investissement et à appliquer ces accords convenablement, le secrétariat de la CNUCED a continué à fournir une aide ponctuelle à un certain nombre de pays demandeurs. Les ateliers nationaux et régionaux et les services consultatifs ponctuels assurés par la CNUCED se sont révélés indispensables pour renforcer les compétences techniques des acteurs impliqués dans la négociation d'accords internationaux d'investissement (AII). Au cours de la période considérée, la CNUCED a également finalisé et organisé dans le cadre de son programme relatif aux AII le cours de formation à distance sur les politiques de prévention des différends destiné à l'Angola et aux autres pays lusophones, conçu en coopération avec le programme TrainForTrade de la CNUCED. En outre et à titre de services de conseil ponctuels, les accords bilatéraux d'investissement types de l'Afrique du Sud et de l'Égypte ont été examinés dans le cadre du programme relatif aux AII afin d'aider ces pays à mieux s'adapter aux défis nouveaux du développement.

42. **Propriété intellectuelle.** Durant le premier semestre de 2011, la CNUCED a publié un guide sur les droits de propriété intellectuelle et la production pharmaceutique dans les pays en développement (*Guide to Using IP Rights to Stimulate Pharmaceutical Production in Developing Countries*). Ce guide a été mis à la disposition des magistrats participant au cours de formation sur les droits de propriété intellectuelle et la production pharmaceutique locale à l'intention des pays d'Afrique occidentale et australe organisé du 17 au 21 janvier 2012 à Elmina (Ghana). Le cours s'adressait à des magistrats venant de l'Afrique du Sud, du Cameroun, du Ghana, du Mozambique et du Nigéria. La CNUCED et l'Agence allemande de coopération internationale ont organisé un cours de formation analogue pour des juges de l'Égypte, de l'Éthiopie, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda en mars 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie). En décembre 2011, la CNUCED a finalisé sa série d'études de cas sur la production pharmaceutique locale dans les pays en développement, qui s'inscrivait dans un plus vaste projet mené avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La série couvre des pays africains comme l'Éthiopie et

l'Ouganda. Son objectif est de définir les facteurs clefs pour des transferts valables de technologie pharmaceutique qui permettent une production viable et un accès aux médicaments dans les pays en développement, et l'activité s'inscrit dans un projet de collaboration de plus grande ampleur avec l'OMS et le Centre international pour le commerce et le développement durable (CICDD) visant à faciliter l'accès des pauvres aux produits pharmaceutiques. En réponse à une demande formulée au début de 2011 par le Comité national de la propriété intellectuelle de l'Égypte, la CNUCED aide actuellement ce gouvernement à élaborer une politique de la propriété intellectuelle, sur la base d'entretiens avec les acteurs nationaux menés en mai 2011. Le projet de rapport consultatif contient des recommandations pour la promotion des industries locales, y compris dans le secteur pharmaceutique et le secteur du logiciel, et traite notamment des questions concernant le domaine public et l'interface entre la propriété intellectuelle et la concurrence. En décembre 2011 enfin, la CNUCED a mené à bien pour le compte du PNUD une évaluation des effets de la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) en Éthiopie. Ce pays est en train de négocier son accession à l'OMC, et la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC est une exigence essentielle pour les membres de l'OMC.

43. *Appui au développement des entreprises.* La CNUCED a apporté son aide aux centres Empretec africains par divers moyens: services consultatifs, organisation d'ateliers et de séminaires sur la promotion des relations interentreprises, formation d'entrepreneurs et de PME (pour les fournisseurs participant au programme de relations interentreprises) et appui à des initiatives et des réseaux régionaux. À cet égard, un certain nombre d'activités, financées au moyen d'une contribution financière de l'Union européenne d'une durée de quatre mois, et auxquelles 500 entrepreneurs originaires de 15 pays africains ont participé, ont été organisées dans le but de développer les réseaux entrepreneuriaux, et de promouvoir l'entrepreneuriat et le développement des entreprises dans les pays bénéficiaires. Les activités ont concerné l'Afrique du Sud, le Bénin, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. L'Afrique du Sud a rejoint le réseau Empretec en 2011, grâce à une nouvelle collaboration avec la Small Enterprise Development Agency. Pour donner effet à son projet de réseaux Empretec pour promouvoir l'entrepreneuriat et le développement des entreprises, la CNUCED a participé à l'organisation d'ateliers afin de fournir des orientations concrètes aux décideurs et aux autres parties prenantes concernant l'application des principaux éléments des politiques pour l'entrepreneuriat, et d'en discuter avec eux. Dans le cadre des ateliers organisés en Éthiopie, au Ghana et au Maroc, la CNUCED a présenté le cadre général pour l'entrepreneuriat et elle a demandé aux participants d'utiliser les outils d'autoévaluation fournis pour déterminer les lacunes critiques dans le système entrepreneurial national. Le programme Empretec, qui vise à promouvoir l'entrepreneuriat dans les pays en développement, fonctionne aujourd'hui dans 12 pays africains. Afin de faciliter la formation de consensus et l'échange de bonnes pratiques entre les pays africains dans le domaine de l'entrepreneuriat, il a été fourni aux centres Empretec africains une aide pour participer à des événements mondiaux tels que la réunion annuelle des directeurs d'Empretec, organisée en Afrique du Sud, et la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat qui avait pour hôtes officiels de nombreux centres africains, comme ceux de Maurice, du Nigéria, de l'Ouganda et du Zimbabwe notamment.

44. *Assurance.* La CNUCED a continué à dispenser des services consultatifs et une assistance technique au secteur de l'assurance en Afrique, y compris en collaborant avec l'Organisation des assurances africaines et le Centre africain des risques catastrophiques. Les travaux dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités en vue d'appuyer le développement des PME et leur accès aux moyens de financement et à l'assurance ont été poursuivis au Maroc et en Tunisie. À ce sujet, la CNUCED a établi grâce à ses travaux sur le terrain: a) que les PME n'étaient pas suffisamment conscientes et informées du rôle des

assurances pour les entreprises; b) que les produits d'assurance devaient être mieux adaptés aux PME; et c) que les intermédiaires d'assurance ne connaissaient et ne comprenaient pas suffisamment bien les besoins d'assurance spécifiques des PME. Pour apporter des réponses à ces problèmes, une dizaine de guides et de manuels de formation ont été préparés et 22 ateliers de renforcement des capacités ont été organisés. Les matériels de formation et les produits mis au point dans ce contexte pouvaient pour la plupart être adaptés afin que d'autres pays africains les utilisent.

45. **Comptabilité et publication.** Durant la période considérée, plusieurs pays africains ont bénéficié des activités de la CNUCED dans les domaines de la comptabilité et de la publication ainsi que sur les questions connexes concernant l'environnement, les aspects sociaux et la gouvernance. Vingt-deux pays africains ont participé à la vingt-huitième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) tenu en octobre 2011 au Palais des Nations à Genève. À la fin de mai 2011 la CNUCED a également organisé en Afrique du Sud une table ronde dans le but de mettre au point un outil pour évaluer si un pays avait les capacités requises pour que ses entreprises puissent présenter des informations de qualité. La table ronde, qui a réuni des acteurs clés du pays pour la publication d'informations par les entreprises, a favorisé un dialogue au niveau national sur les questions importantes et actuelles de la publication d'informations par les entreprises. En 2012, la CNUCED prévoit d'effectuer dans deux pays d'Afrique des essais pilotes de l'outil d'évaluation des capacités en matière de publication d'informations par les entreprises conçu par l'ISAR. Il a été également organisé dans la partie arabophone de l'Afrique une réunion régionale de sensibilisation sur le cadre pour le renforcement des capacités et l'outil d'évaluation conçu par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts de la CNUCED.

46. **Soutien à la gestion de la dette.** Au cours de la période considérée, la CNUCED a continué dans le cadre de son programme SYGADE (système de gestion et d'analyse de la dette) à aider l'Afrique, aux niveaux national, régional et international, à renforcer ses capacités humaines et institutionnelles pour gérer la dette de façon efficace et viable, à l'appui de la réduction de la pauvreté, du développement et de la bonne gouvernance. Aux niveaux régional et international, le programme SYGADE continue à renforcer ses partenariats avec d'autres organisations qui fournissent une assistance technique pour la gestion de la dette en Afrique, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (à travers son Centre régional d'assistance technique en Afrique, ou AFRITAC), le Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa, l'International Organization of Supreme Audit Institutions et l'OCDE. Le but recherché est d'appréhender de façon plus globale les défis que doivent relever les pays africains pour renforcer leur capacité de gérer leur dette, en tenant compte de l'avantage comparatif de chaque prestataire de coopération technique.

47. À travers son programme SYGADE la CNUCED a participé très activement à plusieurs composantes de l'Initiative pour la facilité de gestion de la dette (FGD) créée par la Banque mondiale pour les pays africains. La FGD est un mécanisme de subventions pluridonateurs qui vise à renforcer les capacités et les institutions pour la gestion de la dette et qui s'adresse essentiellement aux pays à faible revenu. Elle comporte trois grandes composantes: a) l'organisation de missions pour évaluer l'efficacité de la gestion de la dette dans les pays qui en font la demande; b) la mise en place, sous la conduite des pays, d'un ensemble d'outils pour formuler et mettre en œuvre une stratégie de gestion de la dette à moyen terme; et c) l'élaboration de programmes de réforme pour la gestion de la dette. Durant la période considérée, le programme SYGADE a participé, ou devait participer, à des missions d'évaluation en République centrafricaine, au Soudan et au Zimbabwe, à une mission préparatoire en vue d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme au Rwanda, et à une mission de la FGD en République démocratique du Congo en vue d'un programme de réforme. La participation du programme SYGADE à ces activités de la FGD

a été jugée positive par les parties prenantes à l'initiative en question et par les pays bénéficiaires. En outre, pour renforcer son soutien régional à l'Afrique francophone et coordonner plus efficacement son action avec celle des autres prestataires d'assistance technique pour les finances publiques dans la région, le programme SYGADE a reconduit le détachement de l'un de ses fonctionnaires à Bamako (Mali) pour une année supplémentaire à compter de novembre 2011. Parallèlement, le programme a encore reçu de la France une aide financière destinée à soutenir ses activités dans la région en 2011 en faveur du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal et du Togo. À l'échelon des pays, le programme a fourni, ou entendait fournir, une assistance technique directe, depuis Genève, à 22 pays africains entre mai 2011 et avril 2012. L'appui apporté aux pays depuis Genève incluait un service d'assistance en cas de problèmes et de mise à jour et de développement du système SYGADE pour suivre l'évolution rapide, au niveau international, des pratiques financières et des technologies de l'information. Il est également à noter que des délégations de 29 pays africains ont participé à la huitième Conférence sur la gestion de la dette organisée par la CNUCED en novembre 2011 à Genève. Beaucoup de ces délégations ont participé également à des réunions tenues en parallèle, comme celle du Groupe consultatif du SYGADE au cours de laquelle les priorités futures du programme ont été discutées.

48. *Développement des TIC.* En 2011, dans le cadre de l'aide apportée à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) depuis 2007 pour l'harmonisation de la cyberlégalisation des cinq pays partenaires, trois manifestations ont été organisées en coopération avec le secrétariat de la CAE. Deux réunions régionales de l'Équipe spéciale de la CAE pour la cyberlégalisation (au Kenya et en République-Unie de Tanzanie) ont permis de faire le bilan de la mise en œuvre par les pays partenaires de la CAE de la phase I du cadre, ainsi que d'examiner et d'approuver le cadre juridique de la CAE pour la cyberlégalisation (phase II). Le cadre prévu dans la phase II couvre les questions de la concurrence, des droits de propriété intellectuelle, de la taxation et de la sécurité de l'information. Une réunion d'information sur la cyberlégalisation a également été organisée pour les parlementaires kényans par la Commission kényane sur les communications et par la CNUCED. Cette dernière a préparé aussi une étude sur le développement des services monétaires par téléphonie mobile dans la CAE, qui a été présentée sous forme de projet à l'occasion de la Réunion régionale de la CAE à Zanzibar.

## IV. Évaluation générale d'impact

49. Comme mentionné dans le rapport de l'année dernière, pour évaluer l'impact et l'efficacité des activités de la CNUCED en Afrique on doit tenir compte du fait qu'elle est une des nombreuses institutions qui fournissent une aide à la région en matière d'analyse des politiques et de renforcement des capacités. Par conséquent, il est difficile de départager l'impact de ses activités propres et celui des autres institutions. Par ailleurs, l'impact et l'efficacité des activités de la CNUCED dépendent forcément de multiples facteurs, qui échappent pour certains au contrôle de la CNUCED. Et comme enfin les interventions de la CNUCED dans la région s'inscrivent dans le moyen à long terme, il est difficile d'évaluer leur impact par le biais de rapports annuels. Néanmoins, il existe des domaines dans lesquels les activités de la CNUCED ont clairement contribué au développement dans la région. On trouvera ci-après des exemples à cet effet.

### A. Contribution à la conception, à la formulation et à l'application des politiques générales

50. Il peut être rendu compte des résultats suivants:



a) Le *Rapport 2011 sur le développement économique en Afrique* contenait plusieurs recommandations de politique générale intéressant les pays africains et visant à concourir à leur objectif d'une transformation structurelle accélérée grâce à l'industrialisation. Le rapport a été bien accueilli par les États membres à la cinquante-huitième session annuelle du Conseil du commerce et du développement. Les conclusions et recommandations figurant dans le rapport ont été largement diffusées dans la région, contribuant ainsi à stimuler le débat sur la politique industrielle en Afrique et à guider l'élaboration des politiques dans la région. Il a été fait en outre référence au rapport dans le document de travail préparé pour la cinquième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA;

b) Les travaux de recherche et d'analyse que la CNUCED consacre aux PMA ont eu un important impact sur les travaux de fond de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Istanbul, Turquie, en mai 2011. L'accent mis à la Conférence sur le renforcement des capacités productives, par exemple, émane directement du *Rapport 2011 sur les pays les moins avancés* de la CNUCED. La nécessité de placer le développement des capacités productives au centre des politiques nationales et internationales pour le développement et la réduction de la pauvreté dans les PMA représente l'orientation stratégique essentielle du nouveau Programme d'action d'Istanbul, orientation dont l'importance est très largement reconnue. En outre, les propositions contenues dans le Programme d'action d'Istanbul concernant la science et la technologie étaient également inspirées du rapport;

c) La CNUCED a contribué à promouvoir l'IED en Afrique. Il a été procédé à l'examen de la politique d'investissement de plusieurs pays africains. Ces examens ont aidé les pays en question à mettre en place des conditions-cadres pour l'investissement propres à attirer l'IED dont ils ont tant besoin. En outre, des guides de l'investissement, qui permettent aux investisseurs potentiels d'avoir des renseignements fiables, objectifs et récents sur les principaux débouchés pour l'investissement qui s'offrent dans un pays donné, ont été élaborés pour le Bénin, les Comores, le Maroc et la Zambie et ont été cités en exemple lors de grandes conférences et autres manifestations internationales importantes. Cela avait permis à des pays comme la Zambie de bénéficier d'engagements fermes accrus de la part de nouveaux investisseurs;

d) Dans le domaine du commerce, l'appui fourni par la CNUCED a permis aux pays africains de participer avec compétence aux négociations en matière de commerce international. La CNUCED a par exemple apporté une aide aux négociateurs des pays africains pour les questions commerciales à Genève pour la préparation du projet de déclaration d'Accra sur les négociations du Cycle de Doha sous l'égide de l'OMC, dans la perspective de la septième session de la Conférence des ministres africains du commerce (29 novembre-3 décembre 2011). Le résultat a pu être immédiatement constaté puisque le projet de déclaration a été adopté par les ministres et officiellement soumis à l'OMC en tant que contribution des pays en question aux négociations, en vue de la huitième Conférence ministérielle de l'OMC. La CNUCED a également aidé deux pays africains et elle continue à aider plusieurs autres (comme l'Angola) à élaborer le cadre de leur politique commerciale, une première étape indispensable pour élaborer ou renforcer les politiques commerciales nationales de sorte qu'elles favorisent le développement. Il est essentiel en effet que ce cadre soit centré sur le développement afin de créer les conditions propres à promouvoir la croissance des échanges tout en favorisant dans le même temps un développement équitable.

## **B. Renforcement des capacités des agents publics, des institutions, du secteur privé et de la société civile**

51. Il peut être rendu compte notamment des résultats suivants:

a) Le programme SYDONIA a permis d'accroître les recettes douanières dans les PMA africains. Il a aussi contribué à réduire la durée et le coût des opérations de dédouanement. Quarante pays africains ont bénéficié de ce programme en 2011;

b) Le programme Empretec pour le développement de l'entrepreneuriat, désormais en place dans 12 pays africains, contribue à promouvoir l'entrepreneuriat en Afrique;

c) Le système de réglementation en ligne de la CNUCED, un système d'administration en ligne configurable et directement exploitable, est déjà en service dans 11 pays d'Afrique. Au cours de la période considérée, une assistance ponctuelle a encore été dispensée au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, à la Côte d'Ivoire, à l'Éthiopie, au Mali, au Maroc, au Niger, au Rwanda et au Togo pour simplifier les procédures et appliquer les solutions d'administration en ligne;

d) Quelque 400 participants venant de 17 pays africains ont bénéficié à ce jour des activités organisées par la CNUCED dans le cadre du programme TrainForTrade. En décembre, le programme a pu célébrer l'aboutissement de la phase de mise en œuvre directe de son projet en Angola, qui avait débuté en 2007. Ce projet en Angola a permis de réaliser 21 ateliers dans six domaines liés au commerce: gestion portuaire, tourisme durable, changements climatiques et marché du carbone, protection des consommateurs, investissement international et capacités productives;

e) Dans le cadre de son programme SYGADE (système de gestion et d'analyse de la dette), la CNUCED a continué, aux niveaux national, régional et international, à aider l'Afrique à renforcer ses capacités humaines et institutionnelles pour une gestion efficace et viable de la dette, à l'appui de la réduction de la pauvreté, du développement et de la bonne gouvernance. Au niveau des pays, le programme a fourni, ou prévoyait de fournir, une assistance technique directe à 22 pays africains entre mai 2011 et avril 2012.

## **C. Facilitation de la formation de consensus sur les questions intéressant l'Afrique**

52. On citera notamment les éléments suivants:

a) La cinquante-troisième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, tenue en juin 2011, a comporté une réunion-débat sur le thème «Renforcer l'efficacité de l'aide: de Paris à Busan». Les recommandations issues de cette réunion-débat ont aidé les décideurs africains à exprimer leurs priorités et leurs besoins lors de la quatrième Conférence de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenue à Busan, République de Corée, en novembre 2011;

b) La cinquante-huitième session annuelle du Conseil du commerce et du développement, tenue en septembre 2011, a comporté une réunion-débat sur le *Rapport 2011 sur le développement économique en Afrique*. Elle s'est achevée par l'adoption d'un ensemble de conclusions concertées qui prenait note des conclusions et recommandations de politique générale formulées dans le rapport. Les États membres demandaient à la CNUCED de poursuivre ses travaux de recherche sur les problèmes et les enjeux de développement économique auxquels l'Afrique était confrontée.